COMMUNE

DE

PARIS.

Proclamation, de la Municipalité.

Du 25 Février 1793, l'an second de la République Française.

CITOYENS,

VOTRE calme a déjoué tous les malveillans; votre conduite précédente a confondu toutes les calomnies, que les Agitateurs ont répandues dans les départements. Par quelle fatalité cedez vous maintenant à des instigations perfides? Ne voyez vous pas que les Royalistes désespérés de la fière

attitude que vous gardiez, ont eu assez d'adresse pour vous la faire perdre? N'en doutez pas, Citoyens, ce sont vos plus mortels ennemis qui vous égarent aujourd'hui; ils vous allarment sur vos subsistances, quand vous avez la certitude de n'en point manquer. Pour faire cesser la cherté des objets de votre consommation, ils vous conseillent des actes arbitraires, ils savent les perfides que le plus sûr moyen d'amener la disette, est d'empêcher la liberté du commerce, et la libre circulation des denrées: se peut-il Citoyens, que vous soyez tombés dans un piège aussi grossier? Reflechissez aux circonstances où nous sommes, c'est à l'approche d'une campagne, lorsque toutes les frontières de la république sont menacées d'une nouvelle invasion, lorsque tous les amis de la Liberté ne devroient avoir qu'une seule détermination, celle de voler à l'ennemi, c'est lorsqu'il s'agit du salut de la république, que vous oubliez vos intérêts les plus chers pour violer les loix que vous avez juré de défendre.



Citoyens, revenez de votre erreur funeste; ralliez vous pour protéger les personnes, et les propriétés. Songez aux dangers qui menacent la patrie, et ne les augmentez pas par des démarches inconsidérées, qui vous feroient perdre les fruits d'une révolution qui vous a coûté tant de sacrifices, et qui fera bientôt votre bonheur, si vous ne détruisez pas vous même votre ouvrage.

Signé PACHE, *Maire.*

CHAUMET, *Procureur de la Commune.*

REALT, et HEBERT, *substituts.*

METTOT, *Secrétaire-Greffier-Adjoint.*

Pour copie conforme à la minute.

METTOT, *Secrétaire-Greffier-Adjoint*

De l'Imprimerie de C.-F. PATRIS, Imprimeur de la Commune, rue du fauxbourg Saint-Jacques, maison des ci-devant dames Sainte-Marie.